



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 novembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a prévu de tenir le 25 novembre 2014 une séance d'information sur le thème « Questions générales concernant les sanctions ». Un document de réflexion destiné à alimenter le débat est joint à la présente (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(*Signé*) Gary **Quinlan**



**Annexe à la lettre datée du 5 novembre 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Séance d'information du Conseil de sécurité consacrée
à l'évolution des sanctions, 25 novembre 2014**

Document de réflexion

Durant sa présidence du Conseil de sécurité, au mois de novembre, l'Australie organisera avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) une séance d'information sur la manière dont le système des Nations Unies peut améliorer l'action qu'il mène, sur le plan interne aussi bien qu'avec tous les États et toutes les organisations internationales et régionales concernées, pour donner effet aux décisions relatives aux sanctions émanant du Conseil. Cette séance sera l'occasion d'appeler l'attention sur l'évolution politique des sanctions dans la pratique du Conseil au cours du dernier quart de siècle et sur la nécessité d'assurer un soutien technique à la mise en œuvre des sanctions pour ne pas se laisser dépasser par cette dynamique. L'Australie propose également que le Conseil adopte à cette occasion une résolution sur le renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'appliquer le régime des sanctions.

Généralités

Le rôle des sanctions dans le cadre de la sécurité collective prévu dans la Charte des Nations Unies a considérablement évolué au cours des vingt-cinq dernières années. La manière dont le Conseil de sécurité a recours aux sanctions a évolué, de la pratique antérieure consistant à imposer des embargos commerciaux et économiques à la pratique contemporaine des sanctions très ciblées visant seulement des individus ou des entités précis dont le Conseil essaie de faire changer ou d'entraver les agissements, ou visant des biens ou services particuliers dont le commerce contribue à une crise donnée ou à son financement.

À mesure que les sanctions sont devenues plus ciblées, le Conseil de sécurité a pu les appliquer à un éventail plus large d'activités et à des types de menace plus divers pesant sur la paix et la sécurité internationales. Après avoir axé les sanctions sur des conflits internes ou entre États, le Conseil y a désormais recours pour lutter contre le terrorisme international, protéger les civils et empêcher que soient perpétrées d'odieuses violations des droits de l'homme, pour faire échec à la prolifération des armes de destruction massive et à leurs vecteurs et pour contrer le financement des conflits fondé sur l'exploitation de ressources naturelles ou des menées criminelles.

Dans le même temps, les relations entre le Conseil de sécurité et les pays visées par des mesures de sanction ont sensiblement changé. Les sanctions sont désormais avant tout un instrument permettant d'étayer la stabilisation après un conflit, lorsque les pays concernés coopèrent à la mise en œuvre des sanctions avec le Conseil et les instances qu'il a mis en place à cette fin, les comités et les groupes d'experts.

Cette évolution de la pratique du Conseil de sécurité s'appuie sur une volonté grandissante de recourir aux sanctions. Il existe actuellement 15 situations dans lesquelles le Conseil applique des sanctions, soit plus que jamais à aucun autre moment de son histoire. Les sanctions décidées par le Conseil s'appliquent désormais plus fréquemment en même temps que d'autres moyens de règlement des crises (comme la médiation et le renvoi à des procédures judiciaires internationales) adoptés à la fois par l'Organisation des Nations Unies et par des organisations régionales. De la même manière, la diversité des organisations, instruments et initiatives internationaux qui ont les mêmes objectifs que les sanctions s'est également accrue.

Les objectifs des sanctions de l'ONU étant devenus plus précis, de nouvelles questions sont apparues, comme la conciliation avec les principes relatifs à l'état de droit, en particulier le respect d'une procédure régulière et le respect des droits de l'homme. Il en est également résulté une plus grande dépendance vis-à-vis du secteur privé pour ce qui est du respect des mesures de sanction, ce qui exige de nouveaux modes de partenariat et de nouvelles stratégies privilégiant l'efficacité.

La complexité des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales ont orienté la dynamique institutionnelle et mis en lumière la nécessité pour le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les organismes des Nations Unies, les États Membres et les acteurs et instances internationaux de s'adapter continuellement.

Cette évolution exige que l'on passe en revue l'intégration et la coordination des sanctions imposées par l'ONU, la relation entre ces sanctions et les institutions et instruments externes et les nouveaux défis auxquels fait face le système de sanctions de l'ONU. Les gouvernements allemand, australien, finlandais, grec et suédois ont à cette fin parrainé un examen de haut niveau des sanctions imposées par l'ONU, mené de juin à octobre 2014. À cette occasion, des groupes de travail se sont concertés avec le Conseil de sécurité et ses groupes d'experts, le Secrétariat, d'autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies et les États Membres, afin d'évaluer les pratiques actuelles relatives aux sanctions et de définir des options pratiques et pragmatiques en vue d'améliorer la mise en œuvre des sanctions.

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et du Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle

La réunion avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) sera l'occasion pour le Conseil de sécurité de se pencher sur cette évolution. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques présentera au Conseil un exposé sur les réformes institutionnelles adoptées par le Secrétariat pour moderniser et à professionnaliser son action en ce qui concerne l'application et la gestion des sanctions. Le Conseil entendra ensuite un exposé du Secrétaire général d'INTERPOL sur le rôle croissant de l'organisation dans l'appui à la mise en œuvre des sanctions imposées par l'ONU, en tant qu'exemple illustrant la manière dont les

organisations internationales peuvent mettre leurs systèmes et leurs réseaux au service de la facilitation et de l'amélioration de l'application des sanctions et de leur suivi par le Conseil, le Secrétariat et les États Membres.

À l'issue de ces exposés, la parole sera donnée aux membres du Conseil de sécurité, qui pourront faire des déclarations et poser des questions. Pour que le dialogue soit aussi interactif que possible, les membres du Conseil sont encouragés à intervenir au sujet des exposés qu'ils auront entendus. Les intervenants auront la possibilité de répondre aux questions. Les membres du Conseil voudront peut-être envisager de traiter dans leurs interventions les questions ci-après :

- **Intégration et coordination au sein du système des Nations Unies de la mise en œuvre des sanctions imposées par l'Organisation.** Quelles sont les possibilités d'améliorer l'intégration et la coordination des sanctions entre les entités des Nations Unies qui contribuent à la fonction de sanction du Conseil de sécurité, y compris les comités des sanctions, les groupes d'experts, le Médiateur, le point focal pour les demandes de radiation, le Secrétariat et les missions sur le terrain? Comment les sanctions et les autres instruments auxquels recourt le Conseil pour renforcer la sécurité, tels que les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, peuvent-ils être mieux coordonnés pour gagner en efficacité?
- **Sanctions imposées par l'ONU et institutions et instruments connexes.** Comment le Conseil de sécurité peut-il mieux tirer parti des convergences entre les sanctions imposées par l'ONU et d'autres instruments et institutions internationaux axés sur la sécurité internationale, comme les mécanismes internationaux de maîtrise des armements et de désarmement, les systèmes de réglementation économique et financière et les institutions internationales de justice pénale? Comment pouvons-nous améliorer l'échange d'information avec ces organisations et instruments et le Conseil, et la coopération entre eux, pour contribuer à l'application des sanctions? Quelles possibilités existent pour les États Membres s'agissant du renforcement des capacités et de l'assistance technique aux fins de l'application des sanctions?
- **Sanctions imposées par l'ONU, organisations régionales et nouveaux défis.** Comment les sanctions imposées par l'ONU peuvent-elles être appliquées plus efficacement pour prévenir et réprimer les violations graves et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire? Comment le Conseil de sécurité peut-il renforcer la coordination avec les organisations régionales en termes d'application et de respect des sanctions? Quelles nouvelles applications possibles peut-on envisager pour que les sanctions visent les menaces changeantes à la paix et à la sécurité internationales?
- **Sanctions imposées par l'ONU et participation du secteur privé.** Comment l'ONU devrait-elle associer le secteur privé à la mise en œuvre des sanctions? Quelles nouvelles stratégies et quels nouveaux types de partenariat sont possibles?

Résolution

L'Australie propose que le Conseil de sécurité adopte durant la séance d'information une résolution qui faciliterait la fourniture d'une assistance technique aux États concernés et encouragerait un débat collectif sur les questions liées à la mise en œuvre des sanctions qui intéressent de la même manière de multiples régimes de sanction. Il serait en outre demandé au Secrétaire général, dans cette résolution, de mieux coordonner l'action au sein du Secrétariat et d'instaurer entre l'ONU et les organisations internationales compétentes des relations concernant la mise en œuvre des sanctions.
